



PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet
Service Interministériel Régional de Défense
et de Protection Civiles

Arrêté du 09 décembre 2018 portant interdictions et préconisations dans le cadre de la vigilance rouge

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques*

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Considérant le niveau de vigilance rouge publié par Météo France pour le phénomène de vent à compter du 09 décembre 2018 06h00 jusqu'à 22h00, le même jour;

Considérant que ce niveau de vigilance implique un risque majeur pour la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures d'anticipation, justifiées par le caractère très exceptionnel de cet événement ;

Sur proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

- ARTICLE 1** - Sont interdites :
- l'organisation de manifestations culturelles et sportives sur l'ensemble du département ;
 - l'ouverture des parcs d'attraction, de loisir, marchés de Noël, foires ;
 - les activités de pleine nature.
- ARTICLE 2** - Les établissements recevant du public doivent être fermés, notamment ceux recevant des mineurs. Cette mesure ne s'applique pas aux établissements nécessaires à assurer la continuité d'activité et la sécurité des services publics, comme les établissements de santé, aéroports, gares maritimes.
- ARTICLE 3** - Les maires doivent, sans délai, procéder à l'activation de leurs plans communaux de sauvegarde.

Ils doivent, par ailleurs, procéder à la fermeture des voies d'accès routières et piétonnes de front de mer en raison du risque vagues et submersion marine.

ARTICLE 4 - les particuliers sont invités à ne pas se déplacer sauf extrême urgence

ARTICLE 5 - Les exploitants de grandes surfaces et de commerces de proximité sont également invités à fermer leurs établissements.

ARTICLE 6 Le directeur de cabinet de la préfète et les maires du département de la Corse-du-Sud, la directrice départementale de la sécurité publique, le Général commandant la région de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La préfète,



Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification



PREFETE DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet - SIRDPC

Tel: 04 95 11 10 43 - Fax: 04 95 11 10 46

Bulletin de suivi météorologique départemental
émis le : 09 décembre 2018

N° 0912SE01 A 06h00

Type d'événement: VENT

Niveau de vigilance: ROUGE

1- Localisation et période :

Lieux concernés : Corse-du-sud

Début en cours

d'événement :

Fin d'événement : Dimanche 09 décembre 2018 à 22h00

2- Qualification de l'événement : Tempête exceptionnelle en Corse, nécessitant un suivi particulier.

3- Situation actuelle :

Sur la Corse, le vent d'Ouest à Sud-Ouest est déjà assez fort, on a relevé des rafales de l'ordre de 150 à 160km/h sur le Cap Corse et même 166 km/h vers Luri, 138 km/h à L'île-Rousse.

Evolution prévue :

De forts vents d'Ouest balaient le Nord de l'île ce dimanche matin, devenant encore plus violents sur l'ensemble du Cap Corse, ainsi qu'en Balagne, en montagne dès la moyenne altitude, et dans l'extrême Sud.

En cours ou fin de matinée, la région de Bastia sera également touchée. Sur ces zones, on attend des rafales généralisées et fréquentes de l'ordre de 130 à 150 km/h, localement un peu plus. Sur le Cap Corse et environs, des valeurs de 190 à 210 km/h sont fort probables.

Enfin, dès la mi-journée, ainsi qu'en cours d'après-midi, ces forts vents d'Ouest vont déferler dans les vallées de l'Est de l'île, jusque sur la plaine orientale. Les secteurs de Porto-Vecchio, Conca, Ghisonaccia sont particulièrement visés. On y attend un vent très turbulent et de violentes rafales atteignant 150 à 170 km/h.

Atténuation en début de soirée par la Haute-Corse, gagnant ensuite la Corse du Sud.

A noter que les deux départements corses sont placés en vigilance JAUNE VAGUES-SUBMERSION pour de fortes vagues de secteur Ouest à Nord-Ouest sur la façade occidentale de l'île.

Important compte-tenu de ces conditions météorologiques exceptionnelles, la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud prendra des mesures d'interdiction, dans la matinée, concernant l'organisation des manifestations festives, culturelles ou sportives, et de confinement.

4- Conséquences possibles :

- * Avis de tempête très violente.
- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- * Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- * La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- * Les transports aériens et ferroviaires [et maritimes] peuvent être sérieusement affectés.
- * [Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible].
- * [Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute].
- * De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

5- Conseils de comportement :

* Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

* En cas d'obligation de déplacement

- Limitez vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

* Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

- [Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux].

- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Destinataires: CSC - Directeur de Cabinet - PREF2B - Sous préfet de Sartène - Maires du département - SIS - Région de gendarmerie (CORG) - DDSP - DDTM - SAMU - ARS - CDC - CFC - CAPA - DMD - ORANGE - EDF/ENGIE - FRANCE3 - Corse Matin - Corsenetinfo - Alta Frequenza - RCFM - CDM - Kymolia - EMZ/COZ.

Date et heure du prochain message : En fonction de l'évolution de l'événement si nécessaire.